

# MEGA NEWSLETTER

n°01

mars 2011

La **newsletter**  
du ministère  
de l'Égalité  
des chances

## éditorial



C'est avec grand plaisir que j'aimerais vous faire découvrir ce courrier spécialement consacré à l'égalité entre femmes et hommes et dont vous tenez en main le premier numéro lancé par le ministère de l'Égalité des chances.

L'égalité entre femmes et hommes est un principe inhérent à notre Constitution. Et l'État veille à faire disparaître toutes les entraves qui empêchent les femmes et les hommes de vivre et de travailler dans le respect de l'égalité.

Le ministère de l'Égalité des chances s'investit activement dans une politique en faveur de l'égalité des femmes et des hommes et la non-discrimination entre les sexes : l'égalité de salaire et

l'égalité dans la prise de décision ne sont que deux volets de cette politique qui recouvre tous les aspects de la vie politique, économique et sociale.

Bon nombre de situations inégalitaires viennent de nos habitudes de penser. En effet, les rôles traditionnels restent ancrés dans nos têtes et conditionnent nos choix de vie. C'est pourquoi l'information et la sensibilisation restent si importantes.

Ces quelques pages vous donneront un aperçu très sommaire de quelques-unes des activités du ministère de l'Égalité des chances. N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires sur les sujets présentés ou sur des thèmes qui vous tiennent à cœur.

Françoise Hetto-Gaasch  
Ministre de l'Égalité des chances

online

**Abonnez-vous**

à notre newsletter sur les différents sites :

**echsimega.lu**

l'égalité dans la vie des jeunes

**megapower.lu**

l'égalité dans la prise de décision politique, économique et sociale

**violence.lu**

le site dédié à la lutte contre la violence domestique

**mega.public.lu**

le site institutionnel du ministère de l'Égalité des chances

publications

**Brochures & études**

- Evaluation Gewaltschutzgesetz (décembre 2010)
- Rapport 2009 du Comité de coopération violence (juin 2010)
- Intégration de la dimension du genre dans les politiques nationales par la formation (mars 2010)
- Réussir la politique d'égalité des femmes et des hommes dans les communes - Exemples de bonnes pratiques et outils de mise en œuvre (juillet 2009)

**Retrouvez toutes nos publications sur :**

[www.mega.public.lu/publications/index.html](http://www.mega.public.lu/publications/index.html)



# égalité et éducation

## Journée de découverte pour les jeunes de métiers atypiques et non traditionnels

Le 12 mai 2011 aura lieu à nouveau le «Girls' Day» et le «Boys' Day» pour faire découvrir aux élèves des métiers et professions atypiques pour leur sexe.

Pour les filles et les garçons, le choix d'une profession et le développement d'un projet de vie ne se font pas indépendamment du genre, mais ils sont souvent déterminés par des idées préconçues et par l'influence des rôles traditionnels ancrés dans la société.

D'une part, le «Girls' Day» veut éveiller l'intérêt des filles pour des métiers techniques et artisanaux, des métiers relevant du domaine scientifique ou des nouvelles technologies de communication.

Le Boys' Day, d'autre part, veut sensibiliser les garçons aux professions pédagogiques, sociales ou de santé et leur offrir un aperçu des métiers du secteur tertiaire souvent dominés par les femmes.

**Pour plus d'informations et tous les détails de l'inscription :** [www.boys-day.lu](http://www.boys-day.lu) et [www.girls-day.lu](http://www.girls-day.lu)

## Rencontre avec les élèves : Mega on Tour

Comment les jeunes voient-ils aujourd'hui les débats autour de l'égalité entre femmes et hommes ? Quelles sont leurs propres aspirations et priorités quand il s'agit d'une approche égalitaire à l'école, à la maison et dans leur vie professionnelle future ? La ministre de l'Égalité des chances, Françoise Hetto-Gaasch, part régulièrement à la rencontre des élèves et de leurs enseignants dans les lycées pour discuter avec eux sur des sujets d'égalité qui les concernent dans leur vie de tous les jours.

De ces rencontres découlent souvent des débats captivants aux résultats surprenants. Les comptes rendus de ces rencontres sont téléchargeables sur :

<http://www.echsimega.lu/MegaOnTour.27-2.html>



# égalité et travail

## Faut-il des quotas dans les conseils d'administration ?

Si le nombre de femmes qui travaillent n'a cessé d'augmenter ces dernières années, les postes de dirigeants restent toutefois majoritairement occupés par des hommes. Malgré des actions de sensibilisation soutenues par le ministère de l'Égalité des chances, cette situation n'a guère changé au Luxembourg.

Actuellement, sur un total de 76 administrateurs siégeant dans les sociétés luxembourgeoises cotées en Bourse, on ne dénombre que deux femmes.

Faudrait-il envisager une législation sur les quotas au Luxembourg ? Dans quelle mesure des instruments basés sur une approche volontaire, peuvent-ils constituer une alternative crédible ?

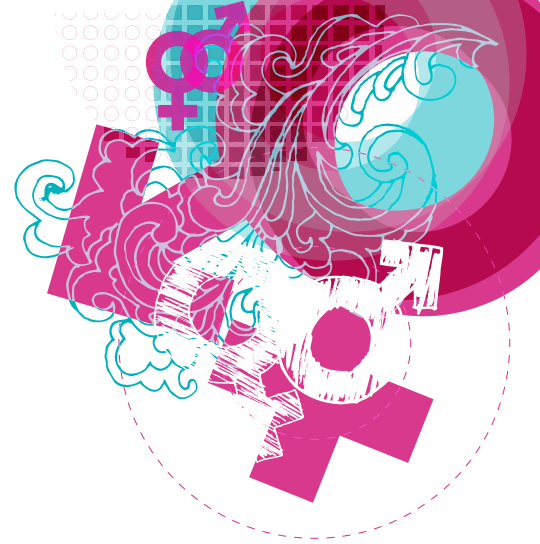
Le ministère de l'Égalité des chances souhaite envisager et discuter toutes les modalités et critères d'application avec les entreprises concernées, mais également avec les partenaires sociaux et se donner le temps nécessaire à la réflexion et aux échanges. Il s'agit d'inciter les entreprises à se fixer volontairement des quotas à atteindre d'ici 2014.

Imposer d'office des quotas aux entreprises ne sera certes pas une solution miracle, car il faut tenir compte d'autres facteurs, comme augmenter le nombre de femmes au top management, permettre aux hommes de mieux concilier leur vie familiale et professionnelle, inciter plus de femmes, notamment par le mentoring, à opter pour une carrière de dirigeante. Idéalement, il faudrait, d'une part, une véritable prise de conscience et, d'autre part, un environnement professionnel adapté pour réussir un projet aussi ambitieux.

Si toutefois la mesure volontaire n'apportera pas des résultats convaincants, il faudrait imposer des quotas aux entreprises par la loi. Légiférer sur les quotas pourrait ainsi être une solution limitée dans le temps afin d'arriver plus rapidement à une représentation équilibrée au niveau des conseils d'administration.

Que pensent les entreprises des quotas ?

Voir leurs témoignages vidéo sur : [www.megapower.lu](http://www.megapower.lu)



## Actions positives dans les entreprises

Malgré une évolution lente mais positive, les inégalités entre les femmes et les hommes subsistent dans le monde du travail : au niveau du taux d'emploi, du taux de chômage, de la prise de décision et de l'égalité de salaire.

Depuis plus de dix ans, le ministère de l'Égalité des chances soutient les entreprises par un ensemble de mesures pour promouvoir une démarche volontaire de changement dans le secteur privé.

On entend par actions positives, donnant droit à une participation financière de l'État, cet ensemble de mesures concrètes destiné notamment à prévenir ou compenser des désavantages dans la carrière professionnelle et à réaliser une égalité de traitement entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de l'entreprise.

Les entreprises intéressées à participer au programme des actions positives peuvent s'adresser au ministère de l'Égalité des chances au n° 2478-5806 ou par mail : [info@mega.public.lu](mailto:info@mega.public.lu)

Pour plus d'informations : [www.mega.public.lu](http://www.mega.public.lu)





# égalité et société

## Faut-il des structures d'encadrement pour hommes ?

Faut-il une offre de services et de structure pour jeunes garçons et hommes, semblable à ce qui existe actuellement pour les femmes et jeunes filles au Luxembourg ?

Le ministère de l'Égalité des chances a initié une analyse de la situation au Luxembourg qui a pour vocation de mettre les jalons en vue de la mise sur pied d'une offre plus ciblée et adéquate qui répondrait ainsi aux besoins spécifiques des jeunes garçons et des hommes en situation de détresse.

Le ministère estime en effet que l'étude se doit de cerner d'abord les lacunes existantes en matière de l'offre de services et de structures pour jeunes garçons et hommes, également en comparaison de ce qui existe déjà en parallèle au profit des femmes et jeunes filles en difficulté et/ou en détresse, afin d'élaborer ensuite sur base des conclusions et des recommandations résultant de l'étude, un concept d'une offre globale incluant également les hommes et jeunes garçons en situation de détresse.

Pour plus d'informations : [www.violence.lu](http://www.violence.lu)

## Améliorer la loi sur la violence domestique

Le ministère de l'Égalité des chances a déposé un projet de loi portant modification de la loi actuelle sur la violence domestique qui prévoit de rendre le cadre légal plus efficace à travers les mesures suivantes :

- Allonger la durée d'expulsion des auteurs.
- Élargir le cercle des personnes protégées par une mesure d'expulsion à toutes les personnes cohabitant ou ayant cohabité avec l'auteur.
- Responsabiliser et prendre en charge obligatoirement les auteurs de violence.
- Prendre en charge officiellement les enfants victimes directes ou indirectes de la violence domestique auprès d'un service d'assistance aux victimes de la violence domestique.

Pour plus d'informations : [www.violence.lu](http://www.violence.lu)

## Abonnez-vous

à notre newsletter sur les différents sites :

[echsimega.lu](http://echsimega.lu)

[megapower.lu](http://megapower.lu)

[violence.lu](http://violence.lu)

[mega.public.lu](http://mega.public.lu)

